

► Objectifs des journées de formation

Objectifs généraux : savoir aborder la question du handicap dans le cadre de l'accueil et de l'accompagnement en formation et mieux conseiller les personnes en situation de handicap sur leurs droits et l'accès à des dispositifs spécifiques

- Appréhender la notion de handicap et identifier les différents types de handicap
- Comprendre et différencier les notions d'accessibilité et de compensation des situations de handicap
- Connaître le cadre législatif de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap
- Identifier les rôles et missions des différents acteurs et partenaires institutionnels
- Repérer les dispositifs existants, les relais spécialisés et les aides mobilisables
- Identifier les missions de « référent-e handicap ».

Public concerné

Référent-es Handicap nouvellement désignés au sein des organismes de formation, des CFA ou OFA de la Région Occitanie.

Pré-requis : aucun.

Lieu et horaires

2 journées consécutives

En distanciel ou en présentiel (Toulouse, Montpellier, Narbonne)

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

► Programme

1^{ère} journée (9h00 – 16h30)

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Introduction – Tour de table • Partie 1 – Le handicap : de quoi parle-t-on ? <ul style="list-style-type: none"> – Définition de la notion de handicap – Les différents types de handicap • Partie 2 – Le cadre législatif de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap <ul style="list-style-type: none"> – Repérage des acteurs institutionnels – La loi du 11 février 2005 – l'OETH | <ul style="list-style-type: none"> • Partie 3 – Les droits à l'accessibilité et à la compensation des situations de formations <ul style="list-style-type: none"> – Définition des notions – Les obligations légales des organismes de formation et CFA • Partie 4 – Les aides et prestations mobilisables dans le cadre de la formation professionnelle <ul style="list-style-type: none"> – Les services d'accompagnement spécialisés – Les prestations spécialisées (zoom sur les prestations de compensation du handicap) – Les aides financières (zoom sur les aides à la formation) |
|---|--|

2^{ème} journée (9h00 – 16h30)

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Etablissement d'une cartographie des acteurs du handicap • Partie 5 – Les missions du Référent Handicap au sein d'un centre de formation <ul style="list-style-type: none"> – Les missions attendues – Conseils et outils pour mettre en place les conditions d'accueil et d'accompagnement | <p>Partie 6 - Le dispositif proposé par l'Agefiph en partenariat avec la Région Occitanie</p> <ul style="list-style-type: none"> – Formation des référent-es handicap – Animation du réseau des référent-es handicap formé-es – Service « Ressource Handicap Formation » (RHF) mobilisable par les Référent-es Handicap du réseau |
|---|--|